

## APPEL DE COTISATION 2016

### Pour préserver l'avenir, Syndiquez vous !

Chers confrères, chers amis,

Cette année 2016, que nous vous souhaitons belle et heureuse sur le plan personnel, s'ouvre malheureusement sur de **nouvelles menaces de contrôles** plus ou moins arbitraires exercés **par l'Assurance Maladie** sur nos pratiques, **avec risque de sanctions** à la clé, comme en témoigne un récent article d'Egora.

Nous pouvons donc nous attendre à ce que **n'importe lequel d'entre nous soit jugé** "statistiquement déviant" et convoqué à Cergy pour y subir, seul, les oukases réglementaires de mise sous objectifs ou sous entente préalable ; sachant que **cet isolement laisse complètement démuni face à une administration parfaitement rodée**, elle, à ce genre d'exercice.

**Rompez cet isolement qui vous rend si vulnérables ! Tant que la CSMVO vivra, elle vous soutiendra, vous assistera lors des contrôles avec l'aide de notre avocat conseil si nécessaire et vous défendra**, comme elle l'a toujours fait, contre des mesures proches de l'arbitraire.

**Aidez-nous à vous aider, adhérez !** Sans votre confiance, que nous faisons tout pour mériter, nous disparaîtrons et vous resterez seuls face aux enjeux actuels qui n'ont jamais été aussi graves, qui n'ont jamais autant menacé notre exercice libéral, qui menacent jusqu'à notre existence même.

La loi dite "de santé" est votée certes, malgré nos efforts de l'an dernier, nos réunions d'information, nos actions ; mais elle reste pour l'instant inutilisable sans ses décrets d'application. **Restons actifs, restons unis** pour lutter, ensemble, contre son application.

**Aidez-nous à vous aider, adhérez !**

Vous pouvez cotiser à une centrale syndicale en particulier, ou à la Chambre Syndicale sans choisir de centrale : **l'important est de PARTICIPER !**

**Nous sommes à vos côtés pour vous apporter toute information ou aide dont vous auriez besoin, et pour travailler ensemble à une BONNE ANNEE 2016.**

Le Président :  
Docteur Serge LARCHER

Le Trésorier :  
Docteur Patrick SIMONELLI

**Le montant de la cotisation pour l'année 2016 reste inchangée**

## N'oubliez pas : votre cotisation syndicale est déductible fiscalement

- cotisation taux plein 400
- Médecin retraité conservant une activité ou hospitalier 200
- Cotisation médecin retraité sans activité 50

Règlement : - par chèque bancaire à l'ordre de CSMVO  
- par prélèvements automatiques : voir ci-dessous

**Dans tous les cas retourner le coupon ci-dessous pour la Mise à jour du fichier**

---

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

FAX :

**Je soussigné Docteur :**

autorise la Chambre Syndicale des Médecins du Val d'Oise à effectuer les prélèvements cochés ci-dessus en règlement de ma cotisation.

**e.mail :**

très important pour nous permettre de vous adresser les informations en temps réel.

**versement à une Centrale : Cocher la case choisie**

CSMF (UNOF/UMESPE)	FML	SML
AUCUNE CENTRALE		

**Le versement à une Centrale implique le règlement d'une cotisation entière**